

VILLE DE VILLERS-SUR-MER
COMITE DE REFLEXION POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE
Compte-rendu n°34 – Réunion du 07.05.2013

Présents : Ioana George Macker, Alain Tissot, Bernard Boissière, Annette Lebaillif, C; Vincent.

Absents excusés : S. Goguet, C; Guillem, N. Wolmark, L. Sirakian, J-C Vauxion.

Fête des Voisins

Cette année, elle aura lieu le vendredi 31 mai. La mairie a réglé sa participation au comité national pour obtenir des supports publicitaires. Ils seront mis à la disposition des personnes désirant organiser un repas dans leur quartier en s'adressant à Villers Animation, au 1er étage de la mairie annexe.

Périodicité des réunions du Comité

Les réunions mensuelles du Comité ont-elles encore une raison d'être au regard du faible taux de participation des villersois?

Des boîtes à lettres spécifiques au Comité pourraient être installées dans quelques points stratégiques de Villers.

Il faudrait refaire une campagne de pub dans la presse locale et dans les lettres de Villers.

Des permanences « environnement » pourraient être créées en mairie.

De toutes façons, quelques dates ont été retenues pour les dernières réunions de l'année 2013 : mardi 10 septembre et mardi 8 octobre à 20h30 au Villare.

A.M.A.P.

Les premiers paniers seront distribués à partir de la mi-juin. L'association présidée par Mr Patrick Lefort compte déjà de nombreux membres.

Il est possible de visiter le site de maraichage en prenant contact avec Mr et Mme Edouard Henrey.

Mégots de cigarettes

Catherine Vincent informe le Comité, qu'à sa demande, la municipalité étudie la possibilité d'installer des cendriers en ville pour que les gens évitent de les jeter sur les trottoirs et que les eaux pluviales les entraînent en mer.

Exposition au Villare

Une exposition des photographies de Yann Arthus-Bertrand sur le thème de la forêt aura lieu 2ème quinzaine de mai au Villare.

Questions diverses

Pourrait-on avoir à Villers des rapporteurs de quartiers pour que les infos remontent en mairie ?

Séance levée à 21h15.

La séance est levée à 21h15.

=====